

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 684

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 21 TER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« déontologie »

les mots :

« bonnes pratiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.